



Commune de
Blonay - Saint-Légier
CONSEIL COMMUNAL

Blonay, le 28 juin 2024

**Préavis N° 15-2024 relatif à la gestion et les comptes
2023 de la Communauté intercommunale
d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 25 juin 2024 présidée par Mme Marie-Galante Forestier, présidente.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 15-2024,

où le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité (59 voix, 0 avis contraire et 1 abstention), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Adopter les comptes et le bilan 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 25 juin 2024.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente


Marie-Galante Forestier

La secrétaire




Ariane Wunderli